



C.A.P. des secrétaires de documentation compte-rendu de la réunion du 17 décembre 2008

Etaient présents : Pour l'administration :

M. HERONDELLE, président ; M. COVO, représentant la DMF ; Mme BONNAL, représentante DAPA ; M. BONNARD, représentant la DAP ; M. D'ANCONA, représentant les DRAC ; Mme Carole ETIENNE BOISSEAU, représentant le Louvre ; Mme SLASTANOVA, experte au titre de la DAF ; Mme CARADEC, gestionnaire du corps des secrétaires de documentation, secrétaire de séance.

Pour les représentants du personnel :

Marie-Pierre CORDIER, titulaire CGT ; Sylvie TREILLE, titulaire CGT ; Jean-Manuel CONNILLEAU, titulaire CGT ; Hélène DENNIS, titulaire SUD ; Danis HABIB, titulaire CFDT ; Sandrine LACOMBE suppléante, CFDT ; Daniel HAMO, titulaire FSU.
Secrétaire adjoint de séance : FSU.

1 Approbation du PV de la réunion du 24 juin 2008.

Le PV ayant été transmis très tardivement aux secrétaires adjoints de séance, il sera présenté lors de la prochaine réunion.

2 Mutations, détachements

50 postes ont été mis en vacances. 14 candidats ont postulé sur 13 postes.

3 demandes de mutation ont reçu un avis favorable :

- Mme DA COSTA, pour les Archives départementales de la Gironde ;
- Mme BONNEFOI, pour les Archives départementales de Haute Loire ;
- Mme VANDEWALLE, pour l'ENSA de Nantes.

La CAP a été informée de 6 demandes de changement d'affectation :

- Mme DORMION, pour la DRAC Nord-Pas de Calais ;
- Mme LUCAS, pour le Centre des monuments nationaux ;
- Mme BERTHAIL, pour la Médiathèque (DAPA) ;
- Mme BINET, pour le C2RMF ;
- Mme HERBIN, pour le MUCEM ;
- Mme DUCHEFDELAVILLE, pour l'Ecole du Louvre.

Compte tenu de la politique de restrictions budgétaires, le Ministère n'est pas en mesure de donner suite aux demandes de détachements, à l'exception de 2 demandes qui ont reçu un avis favorable (Mme CUQUEMELLE et Mme DANTAN) pour le musée du Louvre, ces détachements étant pris en charge sur le budget de l'établissement.

Pour un de ces 2 postes, les représentants du personnel se sont abstenus, arguant qu'ils ont été mis devant le fait accompli, l'agent étant déjà en fonction au Louvre.

La CGT a demandé le nombre actuel d'agents détachés sur des postes de secrétaires de documentation au Louvre. L'administration s'est engagée à fournir les éléments nécessaires pour la prochaine CAP.

Aux Archives nationales, un poste a été retiré de la vacance au dernier moment pour modification du profil. Deux agents avaient candidaté : les représentants du personnel ont fait valoir que cette situation était pénalisante pour les agents concernés. La DAF indique qu'elle en est consciente et assure que le poste, plus un deuxième seront remis en vacances dès la prochaine CAP.

Un poste en SDAP a été lui aussi retiré de la vacance, alors qu'un agent avait candidaté. La représentante de la DAPA nous a informé que ce retrait était dû à un défaut de communication entre le chef du SDAP et le DRAC, dans le cadre du rapprochement DRAC/SDAP. Le DRAC a décidé de la suppression de ce poste (charte d'objectifs). Mme BONNAL informe la CAP de l'élaboration d'un guide sur la publication des postes (gestion des postes DRAC/SDAP).

3 Evaluation 2007 (décret n°2007-1365 du 17 septembre 2007)

Conditions d'attributions : 90% des agents ayant bénéficié d'un entretien professionnel, sauf ceux ayant atteint le dernier échelon de leur grade et ceux se trouvant dans un échelon irréductible (5 premiers échelons de la classe normale et le premier échelon de la classe supérieure). La situation est appréciée au 31 décembre 2007.

Nombre d'agents bénéficiaires d'un entretien professionnel : 248

Nombre d'agents ayant atteint le dernier échelon de leur grade : 30

Nombre d'agents dans des échelons irréductibles : 23

Nombre d'agents pour laquelle une réduction d'ancienneté n'est pas demandé : 3

Nombre de fiches non reçues ou non exploitables (dont les agents de l'Inventaire) : 21

Total des ayant-droits : 171

Total des mois de réduction à répartir : 198 mois

Reliquat à attribuer : 27 mois.

La CAP a rendu un avis favorable pour l'attribution d'un mois de réduction d'ancienneté aux 171 ayant-droits ; le reliquat sera attribué aux agents dont la fiche d'évaluation n'est pas parvenue au service gestionnaire de la DAG ou a été mal remplie. La prochaine CAP validera ces attributions supplémentaires.

Les représentants du personnel ont demandé des informations complémentaires sur les 3 refus. Pour un agent, l'administration va demander à son service de justifier ce refus.

Nous rappelons qu'en cas de refus d'attribution, l'agent a 10 jours pour déposer un recours auprès de l'administration.

Lors de l'entretien d'évaluation, n'oubliez de parapher toutes les pages y compris la dernière expliquant les modalités de recours.

La CGT a posé la question de la formation des évaluateurs et souhaite connaître le taux de participation aux stages organisés par le ministère. Le président a répondu qu'il allait interroger le bureau de la formation. Il signale par ailleurs qu'un travail est en cours sur la révision de la fiche d'évaluation. Un point sera présenté sur ces questions lors de la prochaine réunion.

4 Validation des résultats de l'examen professionnel au titre de 2008

Nous félicitons Mmes BALLET-DUCRE (Musée du Louvre), MAZARS (ENSAD), PASCAL (AD Hérault) pour leur réussite.

5 Promotion au choix dans le corps des secrétaires de documentation.

Conditions : être fonctionnaire de catégorie C ou de même niveau justifiant d'au moins 9 années de service public dont au moins 5 ans de service effectif dans les services du Ministère de la Culture ainsi que dans ses établissements publics et dans les services départementaux d'archives.

Deux postes pour 4371 promouvables !

Ont été promues :

Mme VIAL (DAPA)

Mme CORSIN (DAP).

6 Informations et questions diverses.

A- Concours:

Un concours de secrétaire de documentation sera ouvert en 2009 avec 12 postes (7 externes et 5 internes). Officieusement, l'administration nous a annoncé qu'elle souhaite organiser un concours de CED en 2009, avec un nombre de postes prévisibles entre 7 et 10.

B- Mises à disposition en archives départementales.

Suite à une question posée lors de la précédente CAP, l'administration nous a informés que la réglementation en matière de régime indemnitaire inclut désormais les agents mis à disposition. Cependant, tant que le projet de convention de MAD n'aura pas abouti, rien n'est changé pour les agents de notre filière affectés en AD.

C- Modification du ratio promus / promouvables.

Suite à une question de SUD sur un éventuel repyramidage du corps, l'administration a indiqué que cela ne pouvait passer que par une augmentation du taux des promus/promouvables. Ce nouveau ratio sera communiqué au cours du 1^{er} trimestre 2009, après accord de Bercy.

La CGT rappelle que même avec une augmentation de ce ratio, cela reste insuffisant compte tenu du manque de recrutement dans le corps.

D La RGPP et les secrétaires de documentation affectés en administration centrale.

La CGT a posé la question du devenir de ces agents dans le cadre de la fusion des directions d'administration centrale.

L'administration répond qu'actuellement la situation n'est pas arrêtée mais ne semble pas beaucoup plus informée que nous !

E renouvellement de la CAP

Le mandat de cette CAP arrive à échéance en mai 2009. L'administration nous communiquera début 2009 le calendrier des élections.

Vos élu(e)s CGT sont à votre disposition :

Classe normale :

Titulaire : **Jean-Manuel Conilleau** (DRAC Bretagne) : 02 99 29 67 14

jean-manuel.conilleau@culture.gouv.fr

Suppléante : **Djamella Berri** (Louvre) : 01 40 20 84 44 djamella.berri@louvre.fr

Classe supérieure :

Titulaire : **Catherine Herry** (Drac Ile de France) : 01 56 06 50 61 catherine.herry@culture.gouv.fr .

Suppléante : **Sylvie Treille** (DAT) 01 40 15 38 68 sylvie.treille@culture.gouv.fr

Classe exceptionnelle :

Titulaire : **Marie-Pierre Cordier** (permanence CGT Culture) : 01 40 15 51 73

marie-pierre.cordier@culture.gouv.fr

Suppléant : **Pierre Brémond** (Archives départementales de la Vienne) : 05 49 03 04 05

pbremond@cg86.fr

12, rue de Louvois 75002 Paris ☎ 01 40 15 51 70/71 📠 01 40 15 51 77

Mel : cgt-culture@culture.gouv.fr Internet :